|  |
| --- |
| **Procès-verbal / Réunion annuelle de l’Association des villégiateurs et résidents du lac Cayamant** |
| **Date :** | **23 juillet 2016** |
| **Endroit :** | Église St-Roch du lac Cayamant |
| **Étaient présents :** | Joanne Berniquez, présidente du Comité exécutifRichard Poirier, trésorier et directeurFrançois Raizenne, directeurAndré Goulet, directeurDavid Di Filippo, directeurGuylaine Charron, directriceMariette Mc Milan, directrice |
| **Invités :** | N/A |
| **Étaient absents :** | Suzanne Vallières, directrice |
| **Rédigé par :** | Guylaine Charron, directrice |

| **Procès-verbal / Réunion annuelle de l’Association des villégiateurs et résidents du lac Cayamant** **23 juillet 2016** |
| --- |
| **ITEM** | **OBJET** | **COMPTE RENDU ET SUIVI** | **SUIVI** | **RESPONSABLE** | **ÉCHÉANCIER** |
| 1. | Ouverture de l’AGA.  | Madame Berniquez procède à l’ouverture la séance.  | N/A | N/A | N/A |
| 2. | Adoption de l’ordre du jour. | Il est proposé par François Raizenne et secondé par Diane Prud’homme d’adopté l’ordre du jour.  | N/A | N/A | N/A |
| 3. | Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2015. | Il est proposé par André Goulet et secondé par Marie McMillan  | N/A |  |  |
| 4. | Élections. | Madame Berniquez mentionne que deux postes de directeurs sont vacants. Madame Diane Prud’homme proposer madame Carole Lafrance et secondé par Stéphane Dubeau. Monsieur Robert Berniquez propose Daniel Gagné et secondé par Sylvain Lorrain. Madame Lafrance et Monsieur Gagné acceptent.  | N/A |  |  |
| 5. | Rapport annuel de la présidence. | La protection du lac et veiller à la qualité du lac sont des objectifs de l’association. Celle-ci désire travailler en collaboration avec la municipalité. Monsieur Berniquez recommande la création d’un forum afin de recueillir l’ensemble des désirs de tous les citoyens afin d’assurer la protection et la qualité de l’eau du lac Cayamant. Les droits des propriétaires touchés par les zones concernées par le projet du terrain camping ont été lésés car suite à l’obtention du nombre requis de signature lors du registre, la Municipalité a abrogé ses règlements et a refusé de tenir un référendum. Les mêmes règlements ont été déposés et adoptés à MRCVG qui n’est pas tenue par la loi d’ouvrir un registre. La MRCVG était au courant que le dossier est chaud. Madame Berniquez informe que plusieurs actions ont été effectuées et nécessitent un suivi soit : 1. Plusieurs plaintes ont été déposées au Ministère
2. Demande de documents à divers organismes
3. Tenir informer les membres
4. Effectuer le suivi des procédures judiciaires
5. Exercer de la pression à la MRC, député, etc.
6. Prochaine élection novembre 2017
7. S’assurer que les villégiateurs qui ne sont pas inscrit sur la liste d’élection, doivent remplir le formulaire et l’envoyer à la Municipalité afin de faire passer le message à la municipalité
8. 1 personne peut voter par chalet.
9. Travailler de concert avec la municipalité.
 | N/A |  |  |
| 6. | Rapport financier. | Monsieur Richard Poirier a effectué la présentation du rapport financier.  | N/A |  |  |
| 7. | Adhésion à l’Association. | Madame Berniquez explique que certains membres ont proposé d’augmenter le cout de la carte d’adhésion à 25$. Madame Diane Prud’homme propose d’augmenter le cout à 25-30$. Madame Guylaine Charron propose que les enfants des propriétaires adhèrent à l’association. Les membres recommandent que chaque membre effectue du recrutement de nouveaux membres, effectuer le porte-à-porte, recruter les voisins, etc. Certains membres proposent un forfait familial, de carte, une carte or, platine ou argent, la possibilité de paiement par internet, recherche d’adhésion lors de la fête de la pêche,, La création d’un pamphlet d’information expliquant les objectifs et les buts de l’association permettrait de mieux faire connaitre l’Association.  | N/A |  |  |
| 8. | Vente de garage.  | Madame Berniquez mentionne que la vente de garage aura lieu le 30 juillet 2016 au 30 chemin Principale. Madame Diane Prud’homme a fait une courtepointe qu’elle va faire tirer afin de recueillir une somme d’argent supplémentaire pour l’association. Les personnes qui désirent apporter des items sont les bienvenus. Plusieurs items ont été ramassés et la vente de garage s’annonce prometteuse. On désire remercier à l’avance tous les gens qui vont participer de près ou de loin à cette première année de la vente de garage.  | N/A |  |  |
| 9. | Élections municipales. | Les élections municipales sont prévues pour novembre 2017. Tous les résidents majeurs sont inscrits sur la liste électorale par le DGE. Cependant les villégiateurs n’ont qu’un seul vote par propriété et ils doivent s’inscrire auprès de la municipalité afin d’être en mesure de voter. Nous recommandons aux villégiateurs de s’assurer qu’une personne à titre de villégiateurs soit inscrite sur la lise électorale. Une inscription seulement est autorisée pour chaque propriété. Nous recommandons aux propriétaires (villégiateur ou résidents) d’effectuer les vérifications qui s’imposent afin de s’assurer de leur droit de voter pour la prochaine élection municipale. |  |  |  |
| 9A. | Demande d’inscription-propriétaire unique. | Propriétaire unique seulement |  |  |  |
| 9B. | Procuration pour désigner un copropriétaire. | Lorsqu’il y a des copropriétaires, la personne désignée pour voter doit avoir une procuration signée des autres copropriétaires afin de pouvoir s’inscrire sur la liste officielle afin de voter a l’élection municipale.  |  |  |  |
| 10. | Santé du lac Cayamant. | Les tests d’eau de 2015 obtenus pour les paramètres de la transparence et de l’oxygène sont les mêmes. Les problèmes dans la baie sont toujours présents, statut moyen : protection des berges et vidange des fosses. Une copie de la présentation de Mario peut être transmise aux membres. Des efforts ont été effectués pour refaire les installations septiques du chemin Patterson. Les tests d’eau effectués dans le ruisseau de la baie du village sont faits par la Municipalité.Pour le dossier de l’installation de la toile de jute dans le lac pour contrôler le myriophylle à épi, les fonds ne sont plus disponibles à cause du dossier du projet de camping. La municipalité a voté une résolution pour une demande de certificat d’autorisation soit effectués pour la Municipalité. Cependant la Municipalité ne paiera pas pour l’installation, elle va plutôt facturer les propriétaires riverains qui désirent installer de la jute devant leur propriété. Un non sens…Pour le lavage des bateaux, la Municipalité avait un programme ainsi que plusieurs équipements, propriété et bâtiment mais la municipalité a abandonné le programme en 2016 parce que le Regroupement pour la protection de l’eau, qui a reçu une subvention de la MRCVG a débuté un programme de lavage des bateaux le long de l’autoroute 105. Aucun suivi de la municipalité, aucune responsabilité du lavage des bateaux et de protection, investissement monétaire. Il est recommandé d’envoyer des plaintes à la Municipalité, à la MRCVG et au Regroupement pour la protection de l’eau afin de s’opposer à ce programme qui déresponsabilise les municipalités à protéger et assurer une qualité de l’eau du lac.  | Oui |  |  |
| 11. | Dossier du terrain de camping | Des tests de sol ont été effectués. Urgence immédiate = juge n’a pas statué sur l’ordonnance de sauvegarde et a plutôt suggéré aux parties de négocier une entente en attente du procès. L’entente empêche la Municipalité et la MRC d’agir et d’effectuer tous travaux jusqu’à tempsLa Municipalité doit donner un avis de 2 semaines à l’association avant de commencer les travaux.20 déc. 2007, min. ressource naturelle et de la faune Lot 104-106 fin municipal et parcs et espaces vertsSans autorisation préalable par le ministère des ressources naturelles et de la faune. Possibilité de marina et de quai. Effectue les démarches pour savoir quels demandes sont déposés au MDDELCC (Ministère du développement durables, Environnement et lutte contre les changements climatiques)S’assurer que l’avocate soit bien informée des démarches auprès du MDDELCC.  | Oui |  |  |
| 12. | Clôture de l’AGA.  | Fermeture de la réunion à 12h00. |  |  |  |